



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2021

Présents : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **PETIT** Elodie, **QUILLON** Fabrice, **RABATEL** Mickaël, **SAVOYAT** Karine, **VALDIVIA** Géraldine

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : M. **DENISSE** Bruno

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Ayant pris part à aux délibérations : 14

Date de la convocation : 08/10/2021

Séance ouverte à 20h00

ADMINISTRATION GENERALE

✓ **Délégations au maire**

Arrêtés

2021-36 ARRETE UTILISATION DE LA SALLE - COVID.doc

2021-37 PERMISSION DE VOIRIE - CHEMIN DES ARPHANTS POUR FREE - CONSTRUCTEL.doc

2021-38 ARRETE DE POLICE - CHEMIN DES ARPHANTS POUR FREE - CONSTRUCTEL.doc

2021-39 ARRETE DE POLICE - ROUTE DU VILLAGE - CONSTRUCTEL.doc

2021-40 PERMISSION DE VOIRIE - CHEMIN DU CACHARD - CONSTRUCTEL.doc

2021-41 ARRETE DE POLICE - CHEMIN DU CACHARD - CONSTRUCTEL.doc

2021-42 PERMISSION DE VOIRIE - CHEMIN DES ARPHANTS POUR FREE - ABRXS.doc

2021-43 ARRETE DE POLICE - CHEMIN DES ARPHANTS POUR FREE - AB RESEAUX.doc

2021-44 ARRETE DE FIXATION DES LIMITES D UNE AGGLOMERATION.doc

2021-45 ARRETE PORTANT INSTAURATION D UNE ZONE DE LIMITATION DE VITESSE A L INTERIEUR DE L AGGLOMERATION.doc

Délibération

2021-019 PLAN ECOLE ABRI COUR DE L ECOLE - SUBVENTION DEPARTEMENT.docx

2021-020 SUBVENTION BATIMENTS COMMUNAUX - SUBVENTION DEPARTEMENT.docx

✓ ADHESION AU CONTRAT CADRE DE FOURNITURES DE TITRES RESTAURANT MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE. Délibération 2021-021

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Deux prestataires ont été retenus à l'issue de notre consultation :

- Lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner version papier
- Lot 2 : **Edenred** pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)

Il est proposé aux élus :

1 - D'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 01/01/2022, cette délibération est valable pour les 3 cas de figure suivants :

- Soit pour le lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner version papier
- Soit pour le lot 2 : **Edenred** pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)
- Soit pour les 2 lots

La durée du contrat cadre est de 4 ans avec un effet au 1^{er} janvier 2022.

2 - De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 8 €.

3 - De fixer la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.

La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre et ne pas excéder 5,55 Euros/agent/jour (seuil 2021) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales.

L'adhésion de la commune donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité

- ➔ Valident cette proposition.
- ➔ Autorisent Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat cadre de prestations sociales 2022
- ➔ Donnent tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier

✓ Chantiers jeunes 2022

Il est décidé de maintenir les 3 contrats qui sont proposés pour la commune.

Les trois seraient attribués au service technique et seraient positionnés sur la 1^{ère} et 2^{ème} semaine de juillet 2022.

✓ Nom des bâtiments

Un habitant de la commune de Montagnieu souhaiterait que le conseil municipal donne son nom à la salle des fêtes.

Mme le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette sollicitation et de manière plus générale que ce soit pour un bâtiment, une rue ou une place communale.

Après échanges, il a été rappelé que des discussions similaires avaient déjà eu lieu il y a quelques années pour donner un nom au stade. Il avait été décidé en réunion que la commune ne nommerait pas ses bâtiments, rues ou lieux publics du nom de personnes. Il a été décidé de garder cette ligne de conduite afin de ne pas créer de précédents.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (deux abstentions) est contre donner le nom d'une personnalité de la commune à un bâtiment, une rue ou une place communale.

Une réflexion reste ouverte sur la manière d'attribuer une reconnaissance.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

✓ VOIRIE

○ Travaux de sécurisation

Un rendez-vous avec le géomètre est prévu le 22 octobre pour la rétrocession des parcelles de l'impasse de la croix de pierre.

En ce qui concerne les enfouissements.

Il n'y a plus de fils du réseau Orange ni du réseau Eclairage public. Les seuls fils restant à ce jour sont ceux d'ENEDIS. La date du 18 novembre 2021 a été donnée pour la dépose des fils et des poteaux.

Seulement après les trottoirs pourront être finis.

Au niveau du Tapis de la RD on est toujours en attente du département. A ce jour ils n'ont pas encore défini l'entreprise qui interviendra. Il a été demandé si la commune pourrait récupérer l'excédent de rabotage. Le rabotage étant propriété de l'entreprise, il faudra se mettre d'accord avec l'entreprise choisie.

○ Enfouissement ligne Haute tension

Pour l'enfouissement de la ligne haute tension, la commune s'est rendue compte qu'un échange de terrain datant de 2006 n'avait pas été finalisé chez le notaire. Le terrain qui devrait appartenir à la commune est encore au nom de M. DURAND-BOURJATE.

Le notaire en charge du dossier à l'époque, Maître MAURY a été contacté. A ce jour, il a appelé M. DURAND-BOURJATE Pierre qui ne semble pas se souvenir de l'échange.

Un Rendez-vous sera organisé avec le notaire pour que tout soit tiré au clair voire régularisé.

Toujours concernant la Haute Tension, M. LOMBARD, interlocuteur ENEDIS, a été rencontré en mairie. Il nous a informé qu'il organise des réunions d'information pour les communes de la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné pour expliquer les différents travaux qui risque d'impacter les communes. Une des réunions aura lieu le 25 octobre prochain.

○ Entretien voirie

On va essayer de voir avec Charly RABATEL pour savoir s'il a le projet de s'équiper un peu plus.

Car l'entreprise Chomel a informé la commune qu'elle projette d'arrêter son activité au 31 décembre 2021

Il faut rechercher une autre entreprise, faire voir le travail à effectuer et faire établir des devis.

Sébastien ESMIOL fait beaucoup d'heures pour entretenir les espaces verts de la commune, la météo ayant été favorable à la végétation cette année.

Si on veut qu'il soit plus disponible pour les autres taches, il faudra réfléchir rapidement pour le remplacement de M. CHOMEL.

On s'est renseigné pour équiper la commune mais le tracteur actuel ne serait pas assez gros et l'investissement serait très élevé.

○ Voirie communale (Délibération n°2021-022)

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Mme le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 10 octobre 2021 par la commission voirie.

Le linéaire de voirie représente un total de 18604,50 m linéaire appartenant à la commune selon le tableau annexé.

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ➔ Précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 18604,50 m linéaire ;
- ➔ Autorise Mme le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

○ **Adressage Délibération n°2021-023**

OBJET : ADRESSAGE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin d'assurer correctement les interventions de secours, l'arrivée du très haut débit et d'éviter les erreurs d'adressages pour les services de livraison et de distribution du courrier, le Conseil Municipal a, par délibérations 2021-11, modifier le nom de certaines rues et créer des rues supplémentaires.

Elle explique qu'une commission municipale a travaillé sur ce sujet en respectant deux principes :

Les rues dont le nom a été modifié sont celles qui comptent le moins de foyers

Chaque changement a été pensé afin de minimiser les impacts pour les habitants.

Madame le Maire précise que la présente délibération validera les différents changements.

De ce fait, ce sont 3 changements de noms, 5 créations de rues, ainsi que des modifications et création de numéros de rues qui doivent être validés.

Elle présente le projet de plan d'adressage établi en collaboration avec la société La Poste dans le cadre d'une mission d'audit et d'accompagnement dans la procédure de normalisation de l'adressage.

Il est proposé au conseil municipal,

- D'ACCEPTER les modifications et créations suivantes :

CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE				
ANCIEN NOM DE VOIE	NOUVEAU NOM DE VOIE	CREATION DE N°	CONSERVATION des anciens n°	Distance de la voie
MONTEE DU BAS	MONTEE DE GALA	NON	OUI	130 m
IMPASSE DU SERPENT	IMPASSE DE LA CROIX DE PIERRE	18,26,41	NON	42 m
IMPASSE DES ARPHANTS	IMPASSE DE BELLEVUE	NON	OUI	93 m

CREATION DE NOUVELLES VOIES				
ANCIEN NOM DE VOIE	NOUVEAU NOM DE VOIE	CREATION DE N°	CONSERVATION des anciens n°	Distance de la voie
PLACE DE LA MAIRIE		75		
PLACE DE LA BIEVE		NON	NON	
MONTEE DES ENVERS		NON	NON	630 m
IMPASSE DU STADE		136	NON	136 m
PLACE DU LAVOIR		NON	NON	

CREATION DE NUMERO SUR VOIE EXISTANTE				
ANCIEN NOM DE VOIE	NOUVEAU NOM DE VOIE	CREATION DE N°	CONSERVATION des anciens n°	Distance de la voie
CHEMIN DE LA COMBE		27	NON	160 m
CHEMIN DE LA TUILIERE		9	NON	125 m
CHEMIN DE LA RANCHE		11	NON	214 m
PLACE DE L'EGLISE		4,8,14,15	NON	
CHEMIN DU GRAND CHAMP		85,95,98	OUI	830 m

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et avoir pris connaissance des modifications de l'adressage, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les modifications et créations ci-dessus,
- **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à l'Institut Géographique National (IGN) et au Système National de l'Adresse (SNA),
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

✓ **URBANISME**

○ **Dossiers en cours**

▪ **Permis de construire**

Un permis modificatif validé impasse du Violet

Au lot du Pré cachard le permis du dernier lot a été validé.

Un permis à Marlieu est en attente à la suite d'une demande de pièces complémentaires

Un permis à feydel a été validé

Un permis à Feydel a été refusé à la suite d'un non-retour des pièces complémentaires dans le délai légal.

▪ **DIA**

En attente pour le moment, à l'étang Roux (parcelle avec les fontaines et sources). Il a été pris contact avec le notaire en charge du dossier pour l'alerter que le prix est plutôt élevé pour un terrain inconstructible.

L'acquéreur a pris contact avec Bruno DENISSE pour en savoir plus. Il lui a été confirmé qu'il ne pourrait envisager aucune construction sur ce terrain.

En parallèle le notaire a fait une demande de CU informatif

✓ **SCOLAIRE**

○ **Ecole**

Qualité de l'air : Mme la députée souhaiterait que la commune fasse un retour de l'expérience de test de la qualité de l'air effectué en juin dernier.

Géraldine Valdivia se charge de faire un retour.

○ **Sou des écoles / Garderie**

L'AG du sou des écoles et de la garderie a eu lieu le vendredi 1^{er} octobre. Comme souvent, très peu de parents étaient présents.

Pour le sou des écoles, beaucoup de projets ont pu être réalisés, les manifestations sont relancées.

Il y a une baisse du nombre d'enfants pour cette année : 116

En ce qui concerne la Garderie, Aurélie CAVASIN intervient en renfort de Géraldine BERRIER de 16h30 à 17h30. Le nombre d'enfants est limité à 25 enfants, en raison de la capacité. L'association s'essouffle un peu par manque de bénévoles et s'inquiète du devenir de l'association. Les membres de l'association ont souligné qu'en cas de dissolution de l'association, il s'agirait d'un service que la commune n'est pas obligée de maintenir.

Cantine

Depuis le retour dans les locaux de la cantine, un système de deux services a été mis en place. A ce jour, ce système est satisfaisant.

Le poste convient à Aurélie CAVASIN. Mme le maire propose de lui renouveler son contrat jusqu'aux vacances de Noël.

CCAS

La date du 13 novembre a été retenue pour l'organisation du repas des Aînés.

Le pass sanitaire sera obligatoire.

A ce jour il y a 37 colis et 76 repas confirmés, avec les membres du conseil municipal et du CCAS on devrait atteindre 90 repas.

Il a été décidé de décaler progressivement de 67 ans à 70 ans l'âge minimum pour avoir droit au repas des Aînés.

Le restaurant Caillat a accepté de faire le repas. Nous sommes en attente du menu

✓ **BATIMENTS PUBLICS**

○ **Appartement du bas**

Les travaux sont quasiment terminés. Il reste à faire les murs de la cour

○ **Vestiaires**

À la suite du rdv avec l'entreprise LEGALLAIS, nous sommes en attente d'une proposition et documentation.

Il y aurait 12 portes donnant sur l'extérieur à équiper.

L'état des lieux a été fait avec la vallée de l'Hien. Tous les lundi matin les vestiaires sont vérifiés par Sébastien ESMIOL

○ **Cantine**

Une réunion avec l'architecte a eu lieu le jeudi 07 octobre pour présentation d'une première ébauche du projet d'agrandissement de la cantine.

On attend qu'il nous propose un premier plan.

Ce projet impliquera des travaux qui vont durer 2 à 3 mois, il est donc préconisé un début de travaux avant l'été. C'est surtout la période scolaire qui va poser un problème, car il faudra déménager la cantine dans la salle des fêtes.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

✓ **Commission de la mutualisation**

Réseau des secrétaires de mairie

La remise en route des temps d'échange entre les secrétaires de mairie des communes de la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné se fera courant du dernier trimestre 2021.

France service

Il existe un accueil tous les jours à la Tour Du Pin et Pont De Beauvoisin

Une permanence délocalisée une fois par mois sur rendez-vous va être tester sur la commune de Biol à partir du mois de novembre.

La communauté de communes a été choisie pour une expérimentation qui sera faite pour des téléconsultations dans les locaux de France service à Pont de Beauvoisin pendant 1 an medadom

Chantiers jeunes

Il y a eu 76 contrats pour plus de 150 demandes faites auprès de la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné

Vidéo surveillances

Plusieurs communes du secteur réfléchissent à l'installation de vidéo surveillance pour lutter contre les actes de vandalismes. Une réflexion commune pourrait être envisagée.

✓ **Commission PDIPR, tourisme culture**

Médiathèque : animation et programmation envoyé aux enseignants

Centre nautique des Abrets : retard dans les travaux. Bassins livrés en kit a des dates différentes

Centre nautique de la tour du pin : fermeture mi-septembre pour le nettoyage annuel.

Tourisme : marque Accueil vélo pour être partenaire en tant que commerçant

Prochaine réunion en novembre

✓ **Commission Eaux et assainissement**

Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Actuellement le tarif des communes de l'ex syndicat des eaux du Passage et celui des communes des Vallons De La Tour ne sont pas identiques.

L'idée est de progressivement les lisser sur 5 à 8 ans.

Pour la commune de Montagnieu, il s'agirait de faire baisser la part fixe (abonnement) et une augmentation de 0.10€ par m3 pour la partie variable

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 23H30

Prochaine séance prévue le : 16 novembre

Signatures

Christelle BAS

Bruno DENISSE

Karine SAVOYAT

François AUGIER

Géraldine VALDIVIA

Fabrice QUILLON

Margaret CAVASIN

Christophe CLAVEL-GRABIT

Pauline GUERAUD-PINET

Catherine GAUDRAY

Jean-Noël DAVID

Elodie PETIT

Mickaël RABATEL

Stéphane GUILLOT-JEROME